

Paris, le 5 mars 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ouverture de la saison thermale 2018

Face aux enjeux de santé publique, l'activité thermale renforce son rôle grâce aux résultats prouvés de la médecine thermale et à son implication dans la recherche. A l'orée de la saison, son bilan reste positif avec une **fréquentation des stations toujours en hausse** en 2017, une efficacité des soins encore mieux démontrée et des investissements ambitieux. L'année 2018 voit également la mise en place du fonds de dotation « *Demain Thermalisme* ».

- **L'ACTIVITE THERMALE EN 2017**

- > **Les chiffres de fréquentation**

En 2017, la hausse de la fréquentation des stations thermales françaises perdure et dépasse le seuil des 600.000 curistes. En effet, **600.500 curistes** assurés sociaux ont suivi une cure thermale, ce qui représente une progression de 1,8% par rapport à 2016 et **plus de 25% depuis 2008**. Le nombre de journées de soins progresse aussi avec plus de 10,8 millions de journées de soins délivrées en 2017.

Ces résultats témoignent d'une évolution du regard des médecins sur le thermalisme qui le prescrivent plus facilement à leurs patients, notamment du fait des résultats encourageants de la recherche thermale.

- > **Tendances des orientations thérapeutiques**

La rhumatologie reste la première orientation thérapeutique et concerne 79% des prescriptions. Viennent ensuite le traitement des voies respiratoires et la phlébologie, de l'appareil digestif et la dermatologie. Concernant le thermalisme pédiatrique, la désaffection des enfants se poursuit en raison notamment de la diminution de l'offre d'accueil spécialisée (Maison d'Enfants à Caractère Sanitaire). La reconquête des enfants se fera peut-être grâce à une innovation introduite dans la convention thermale qui lie les professionnels et l'UNCAM : la possibilité de fractionner la durée de la cure de 18 jours en deux séquences, ce qui la rendra désormais accessible en dehors des vacances d'été, si cette expérimentation s'avère conclusive. Une étude de réceptivité à cette nouvelle modalité de cure a été menée en 2016 avec un accueil positif de la part des parents. Une étude de fractionnement de la cure pour les enfants sera lancée en collaboration avec la CNAM au cours de cette saison.

• L'ACTUALITE DE LA MEDECINE THERMALE

En novembre dernier, le CNETh signait avec l'UNCAM (Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie) la **convention nationale thermale** qui organise les relations entre l'Assurance maladie et les Etablissements thermaux, prenant effet dès 2018 jusqu'en 2022.

Deux points clés de cette négociation sont à souligner.

- La **prise en charge pour la première fois de deux programmes dans le domaine de la prévention** : le *sevrage des psychotropes* et le *programme post-cancer du sein* proposé aux femmes en rémission complète. Le financement de ces deux programmes sera pris en charge à 50 % et les soins thermaux délivrés dans ce cadre le seront au prorata de la durée du séjour. Il s'agit d'une avancée considérable qui prouve l'intérêt de la médecine thermale dans le domaine de la prévention.
- La mise en place d'une **Charte du Curiste** qui définira ses droits, mais aussi ses obligations et devoirs, complétée par une **enquête de satisfaction**, annuelle, désormais réalisée auprès des établissements thermaux.

• LA RECHERCHE THERMALE

Aujourd'hui, l'exploration des **nouveaux champs de compétence et des nouveaux formats de cure prend une place croissante ; cette approche concerne la prévention, la participation aux soins de suite, l'accompagnement du vieillissement, la participation à la production de données de santé publique.**

Les études cliniques qui illustrent le SMR (Service Médical Rendu) ou le SMER (Service Médico-Economique Rendu) par la cure thermale se poursuivent. A ce jour **18 études cliniques** ont été menées à leur terme : 11 sont publiées (2213 patients enrôlés) dans des revues internationales (14 publications au total) et 7 sont en cours de publication ou de traitement des données (1427 patients).

L'AFRETh (Association Française pour la Recherche Thermale), continue sa campagne de recherche et y consacre chaque année 1 million d'euros. Elle devrait pouvoir présenter, dans les mois qui viennent, les résultats de plusieurs études notamment dans le domaine de la rhumatologie.

• LES INVESTISSEMENTS DANS LES STATIONS THERMALES

Depuis plusieurs années, les stations thermales réalisent de nombreux investissements qui répondent aux objectifs de santé publique et attestent du dynamisme du secteur. Ils se répartissent entre les forages, la protection de la ressource, la rénovation, l'extension des thermes, les équipements thermaux et les installations dédiées au bien-être ainsi que l'hébergement.

Entre 2016 et 2021, le montant estimé des investissements des stations thermales s'élève à 825M€.

- A Dax, le groupe Bérot a investi 4 M€ dans la réfection des Thermes Jean Nouvel ouverts l'été dernier,
- La Compagnie Lebon termine la rénovation et l'extension des sites de Brides-les-Bains et Salins-les-Thermes pour un montant de 14 M€ et a repris la station d'Alleverd en Isère, en cours de rénovation,
- Le groupe L'Oréal a acquis les Thermes de Saint-Gervais-les-Bains, et démarre un programme de rénovation de l'ordre de 4 M€,
- France Thermes à Châtel-Guyon a lancé un chantier de 32 M€ pour la création d'un resort thermal accompagné par la Caisse des Dépôts et Consignations,
- A Aix-les-Bains, une quatrième unité de soins et une résidence de tourisme pour curistes sont programmées pour un montant global de plus de 28 M€,

- A Saint-Amand-les-Eaux, plus de 8 M€ seront consacrés à la transformation et à la rénovation des thermes.
- A l'horizon 2020, l'agglomération de Nancy inaugurera au cœur de la ville les anciens thermes fermés depuis un siècle qui deviendront le Grand Nancy Thermal – montant des travaux : 55 M€.

- **LA PROFESSIONNALISATION DES METIERS DE LA BRANCHE**

La reconnaissance en 2011 par le Registre National des Certifications Professionnelles (Ministère du Travail) du certificat de qualification professionnelle (CQP) Agent thermal a été une étape importante vers la montée en compétences et en qualifications des agents de soins. Cette professionnalisation des personnels est un enjeu majeur d'une profession qui souhaite affirmer son rôle d'acteur du système de soins. Aujourd'hui, les quelque 5000 agents thermaux ont la possibilité d'acquérir une qualification opérationnelle reconnue, soit par la voie de la formation continue, soit par la VAE (validation des acquis de l'expérience). Depuis 2012, une quinzaine d'organismes de formation agréés par la branche ont formé les premières promotions d'agents thermaux titulaires du CQP. A ce jour, plus de **1300 candidats ont été diplômés**. En avril 2017, ce CQP a été transformé en titre à finalité professionnelle avec pour but d'établir des passerelles vers les diplômes d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture. Ce qui favorisera la mobilité des agents thermaux durant l'intersaison.

- **LE FONDS DE DOTATION « *DEMAIN THERMALISME* »**

La médecine thermale progresse, mais le nombre de médecins thermaux régresse ! Dans les cinq prochaines années, une **pénurie de 200 médecins thermaux menace**, ils sont aujourd'hui 850 à exercer dans les stations thermales.

Sur la base de ce constat, les acteurs du thermalisme créent le fonds de dotation pour la médecine thermale « *Demain Thermalisme* ». Ouvert à tous, ce fonds permettra ainsi, **d'étendre l'enseignement à un plus grand nombre de facultés de médecine et de renforcer la formation des médecins thermaux**.

Il s'agit d'une condition essentielle pour que cette médecine naturelle continue à **participer efficacement à la prévention ainsi qu'à la prise en charge des maladies chroniques** dont certaines constituent des enjeux majeurs de santé publique identifiés aujourd'hui ou susceptibles d'émerger dans les prochaines décennies. L'Assurance Maladie a calculé que **20 millions de personnes** étaient concernées en 2015, soit **35 % de la population**.

Informations sur le site : www.demain-thermalisme.org

- **LA CAMPAGNE 2018**

La campagne de communication se poursuit en 2018, notamment en télévision avec le spot TV du CNETh, diffusé principalement en décembre sur les chaînes du réseau *France Télévision*.

Tout au long de l'année, les curistes sont également au cœur de l'animation des réseaux sociaux de la médecine thermale. En premier lieu sur sa page *Facebook* officielle (www.facebook.com/medecinethermale) qui rassemble aujourd'hui une communauté active de près de 7500 personnes. Les équipes de la médecine thermale mettent un point d'honneur à répondre aux questions des curistes, curistes potentiels ou membres du corps médical et à partager chaque jour les actualités des stations thermales mais également des associations de patients ou des contenus médicaux en lien avec les pathologies prises en charge par la crénothérapie.

Si les curistes sont les premiers destinataires, les médecins sont également au cœur de la campagne : sensibilisés via une campagne digitale sur les principaux sites spécialisés, avec des messages contre les

idées reçues concernant la médecine thermale ; ils recevront cette année 2 magazines de 24 pages d'informations médicales sur la crénothérapie. Le n°16 du magazine "Médecine Thermale", disponible sur le site magazine.medecinethermale.fr, a été pour la première fois en janvier dernier adressé directement, en tiré à part, aux 55 000 abonnés d'Egora et de la Revue du Praticien. Le n°17 le sera également, courant juin.

Le site internet www.medecinethermale.fr poursuit, quant à lui, son rôle de pédagogue des pathologies concernées et des études scientifiques du service médical rendu. Afin d'être toujours plus accessible et utile aux curistes comme aux médecins, il verra également sa navigation simplifiée et son design épuré, ainsi que des contenus inédits ajoutés, pour répondre toujours mieux aux besoins d'informations de ces publics.

• LE CALENDRIER DE LA MEDECINE THERMALE

Le Conseil National des Etablissements Thermaux participera à différents événements :

- **5/7avril** : 12^e Congrès de la Médecine générale, Paris
- **27/28 septembre** : Les Journées nationales de Médecine générale, Paris
- **8/9 octobre** : Entretiens de Bichat, Issy-les-Moulineaux

• LES CHIFFRES CLES DU THERMALISME

- 90 stations thermales sont en activité sur le territoire français, 110 établissements thermaux.
- 770 sources en France, soit 20% du capital thermal européen.
- 850 médecins thermaux exercent dans les stations thermales.
- Plus de 10 millions de journées de soins sont délivrées tous les ans par les établissements thermaux.
- 600 500 curistes ont séjourné en moyenne 18 jours dans les stations thermales françaises en 2017.
- 100 000 emplois directs, indirects ou induits dépendent du thermalisme.
- Depuis 2004, plus de 13 millions d'euros ont été consacrés à la recherche thermale.
- 1,100 milliards d'euros, c'est le volume d'activité généré chaque année par la filière thermale.
- 10% à 25% du chiffre d'affaires annuel des exploitants est réinvesti.
- Ces dernières années, tous les établissements thermaux ont été rénovés et les stations thermales ont consenti d'importants investissements : 825 millions d'euros sont prévus d'ici 2021.
- Le PIB thermal représente plus de 520 millions d'euros dont 44% reviennent aux budgets publics au titre des prélèvements fiscaux et sociaux.
- Plus que jamais, le thermalisme est une source de richesse au service des territoires : 100 curistes supplémentaires génèrent en effet 6 emplois nouveaux.
- 71% des communes thermales ont moins de 5000 habitants. Pour elles, souvent, l'activité thermale représente l'essentiel de leurs ressources.
- La part du thermalisme est de seulement 0,15 % de l'Assurance Maladie.

Créé en 2002 à la suite de la fusion des syndicats professionnels, le C.N.E.Th (Conseil National des Etablissements Thermaux) regroupe la quasi-totalité des établissements thermaux français. Sa vocation est de travailler, en concertation avec les pouvoirs publics, à l'amélioration et à une meilleure reconnaissance de la médecine thermale. Ses missions reposent sur la défense des intérêts des établissements thermaux auprès des différentes instances de l'Etat et de l'Assurance Maladie, sur la diffusion d'une information pédagogique pour faire connaître les atouts de cette médecine, tant auprès du grand public que de la communauté médicale, et également sur la mise en oeuvre d'études pour évaluer scientifiquement le Service Médical Rendu (SMR) des cures.

Contact presse

Service Compris

Bertrand de Tilleul - bdetilleul@service-compris.com - +33 (0)6 10 34 60 46